



# CHARTRE DE LA BIEN TRAITEMENT DE L'EHPAD LES JARDINS D'ADRIENNE

## Les engagements des professionnels de l'établissement tout au long de votre accueil

Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours du résident

Donner au résident et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale

Garantir au résident d'être coauteur de son projet d'accompagnement personnalisé en prenant en compte sa liberté de choix et de décision

Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du résident

S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives au résident

Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale

Accompagner le résident et ses proches dans la fin de vie

Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène et de transport

Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations

Évaluer et prendre en compte la satisfaction des résidents et de leur entourage dans une dynamique d'amélioration continue des services proposés.